

DELIBERATION DU BUREAU

2024 N°48

ENVIRONNEMENT

Le Bureau Communautaire s'est réuni le 24/10/ 2024, sur convocation du Président envoyée le 17/10/ 2024.

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, L. GUYOT, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P. MONALDESCHI, JL STAROSSE, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD, JL. CLAUDON, E. POIRSON, X. COLIN.

Excusé(e)s : R. SILLAIRE, JP. COUTEAU, D. PICARD (*procuration à P. MONALDESCHI*), M. GUEGUEN.

BU2024-48- ENVIRONNEMENT (8.8) - DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA MISE EN OEUVRE D' ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE GESTION SUR LE SITE ENS BOISEMENTS HUMIDES DU GARE-LE-COU EN 2025

Le territoire de la communauté de communes Terres Toulouises dispose d'un important patrimoine naturel, notamment grâce à la diversité de ses milieux, de ses habitats, et des populations faunistiques et floristiques qu'ils abritent. Ainsi, de nombreux sites sont classés afin d'en assurer leur gestion : 36 espaces naturels sensibles et 5 sites Natura 2000.

Dans le cadre de ses compétences « GEMAPI » et « Espaces naturels & biodiversité », la communauté de communes Terres Toulouises a contractualisé un partenariat avec le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle pour préserver et valoriser des sites classés Espaces Naturels Sensibles dont notamment le site des boisements humides du Gare-le-Cou.

En vertu de ce partenariat, la communauté de communes Terres Toulouises est engagée sur les 3 volets de la politique espaces naturels sensibles du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle :

- Améliorer la connaissance de la richesse faunistique et floristique des sites et de ses conditions particulières (géologie, climat, hydrologie ...)
- Préserver, aménager et entretenir durablement les sites dans l'intérêt de la biodiversité et du public (plan de gestion écologique et paysagère, travaux de restauration ou d'entretien)
- Ouvrir les sites au public dans le respect de la sensibilité du milieu (animations pédagogiques et/ou conception et mise en œuvre d'aménagements légers permettant une découverte des sites).

Dans une démarche de gestion durable et de valorisation de cet espace naturel, la communauté de communes souhaite engager des actions spécifiques en 2025 :

- Restauration d'une couverture herbacée par la technique du foin vert sur le nord de la parcelle intercommunale (ZC51 à Domgermain)
- Suivi de la population de castor d'Europe par le groupe d'études des mammifères de Lorraine
- Conception et impression d'un info site avec prise de vue aérienne
- Conception et installation de 2 panneaux d'entrée de site

Le montant de la dépense pour la mise en œuvre de ses actions est estimé à 12 000 € TTC.

Le taux de subvention du nouveau dispositif d'accompagnement du Département est désormais de 60%.

En conséquence, le Bureau Communautaire est invité à :

- Approuver le projet de gestion et de valorisation du site des boisements humides du Gare-le-Cou pour l'année 2025.
- Autoriser le Président à solliciter l'accompagnement financier du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et de tout autre organisme susceptible de subventionner ces opérations
- Signer les documents correspondants à ces actions
- Engager les crédits nécessaires au financement de ce projet.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Mis en ligne le 24/10/2024 à 16h50

REÇU EN PREFECTURE
le 24/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20241024-BU2024_48-D